

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 26 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 13/05/2026

Date de publication : 26/05/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Eric YGER, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Jean-Michel WILMET, Mélanie DEQUÉ, Antoine DEGUEN, Nathalie BONNOUVRIER, Alain BLOT, Nadège GOUY, Joseph BRAULT, Sandrine BESSON, Magaly BOZEC, Séverine FROSTIN, Maryam ABOU-MERHI, Bénédicte RUISSEAU, Claire PEYROTTE, Jérôme PICARD, Clément ROUSSEAUX, Jérôme FRANCOIS, Thomas DUBOIS, Sophie RIBAUT, Gérard TARDIF, Béatrice ROBINARD, Dimitri GÉA, Maëva MARCHIX, Nathan RENOUEV

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Yannick LUCAS (pouvoir à Joseph BRAULT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise LÉOST-TREMEL

◀◀ ▶▶

**AFFAIRE 2026.029 : MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'administration du CCAS. Présidé de droit par le maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile.

Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

1. les associations de personnes âgées et de retraités,
2. les associations de personnes handicapées,
3. les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
4. l'union départementale des associations familiales

Les représentants du conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste. Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du maire.

L'ensemble des formalités de renouvellement des administrateurs doit s'inscrire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal.

Pour rappel, le conseil municipal a fixé, par délibération n°2026.017 du 8 avril 2026, le nombre d'administrateurs à 7 membres élus et 7 membres de la société civile, soit un total de 14 administrateurs.

Le conseil municipal a par ailleurs élu, par délibération n°2026.018 du 8 avril 2026, les représentants du conseil municipal suivants :

1. Antoine DEGUEN
2. Séverine FROSTIN
3. Françoise LÉOST-TREMEL
4. Nadège GOUY
5. Claire PEYROTTE
6. Bénédicte RUISSEAU
7. Martine SALLARD

La démission de Madame Martine SALLARD de ses fonctions de conseillère municipale d'un nouveau membre du conseil d'administration parmi les conseillers municipaux désigner Maëva MARCHIX.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260520-2026_029-DE

Première réunion prévue le 4 juin 2026 à 18h30

Après accord unanime sur le vote à main levée et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ELIT Maëva MARCHIX comme nouvelle conseillère municipale qui siègera au conseil d'administration du CCAS.

Les conseillers municipaux qui siègeront au conseil d'administration du CCAS sont donc :

1. Antoine DEGUEN
2. Séverine FROSTIN
3. Nadège GOUY
4. Françoise LEOST-TREMEL
5. Maëva MARCHIX
6. Claire PEYROTTE
7. Bénédicte RUISSEAU

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



Publié le 29 mai 2026.